

## **Commission de l'INTERESSEMENT (UCANSS) Bilan de l'Exercice 2010**

La Commission de l'Intéressement, prévue à l'article 7 du PROTOCOLE D'ACCORD du 30/06/05 s'est réunie à l'UCANSS le mardi 10 Mai 2011 pour examiner les résultats 2011, à l'appui des supports transmis par les Caisses nationales

### **1 – Les résultats 2010 :**

**Le montant de la masse globale d'intéressement, toutes branches confondues, s'établit à un peu plus de 133.874.900€ (contre une masse d'intéressement 2009 de 134.838.700 ) et le nombre de bénéficiaires est de 158.864ETP.** Cette baisse de la masse globale de l'intéressement est due à une diminution sensible d'une année sur l'autre, particulièrement sensible au sein de la branche Maladie (-2.194 ETP). Aucune explication n'a pu être fourni sur ce dernier chiffre.

*Dans un contexte inchangé – hormis les inévitables modifications sur les indicateurs- cette baisse des effectifs est le fait marquant qui augure au demeurant, pour l'avenir, une diminution de la masse salariale à distribuer. Si l'on ajoute à cette évolution, la tentation de l'Employeur de revenir sur la neutralisation des arrêts de travail pour cause de maladie, on comprendra mieux le souhait de la CFTC de faire progresser le montant moyen de la prime en faisant porter le taux de calcul de 2,5 % à 3 %. Une autre façon de ristourner au personnel de l'Institution une (petite) part des économies de gestion induites du mouvement de rationalisation du réseau et de progression de la productivité des branches. En tout état de cause, la CFTC a demandé à l'Employeur de chiffrer l'impact de la mesure portant sur les arrêts maladie qui est au demeurant une préconisation forte de la Tutelle.*

### **11 – La branche Maladie :**

Pour un effectif de **94.226 ETP éligibles à l'Intéressement**), la branche MALADIE mobilise une **masse globale d'Intéressement de 80.700.050 €**, soit une baisse du montant de la masse nationale d'intéressement de 1,60 %

Le taux de réussite national par rapport aux 3 séries d'indicateurs retenus (gestion du risque / Qualité de service / Efficience) s'établit pour 2010, de la façon suivante :

- **taux de réussite national : 77,50%** (79,21% en 2009 / 84,43% en 2008 / 86,38% en 2007 / 88,82% en 2006)
- **taux de réussite locale : 81,66%** (76;57% en 2009 / 74,59% en 2008 / 74,61% en 2007)

**Le montant moyen distribué par ETP s'établit à 682,78€** contre un montant de 641,32€ pour le précédent exercice ce qui représente une hausse de %

*A ce stade de la présentation, les représentants de la CFTC et de la CFDT ont souligné la baisse de la performance nationale (vue au travers du taux national de réussite – 77,50%) – et se sont interrogés sur la pertinence de certains indicateurs qui pénalisent la performance nationale tels que la diffusion en interne du « rapport d'activité développement durable »...un engagement qui semblerait relever plus de la responsabilité du Directeur (part variable).*

La part individuelle nationale se calcule en la Part nationale d'Intéressement (PNI) par le nombre total d'ETP: elle s'établit pour 2010 à **265,49€** , contre 269,50€ en 2009.

La branche maladie comptant 182 Organismes rangés en 9 secteurs ( soit CPAM / CGSS / DRSM / CRAM / URCAM / UGECAM / CTI / CEIR / CNAMTS ) , il faut noter les faits suivants :

- l'ensemble des 182 Organismes touchent la part nationale ( soit donc la somme uniforme de 265,49€) à quoi s'ajoute la part locale. A l'exception d'un Organisme qui n'atteint pas le seuil de déclenchement de cette prime locale (UGECAM BFC)

*Les représentants de la CFTC et de la CFDT ont interrogé les représentants de la Caisse Nationale Maladie sur les raisons de cette situation particulière étant souligné que les équipes de cette UGECAM sont dirigée par un Direction située en Alsace ce qui pose aussi la question de la responsabilité de dirigeants qui bénéficieraient par ailleurs de cette prime.*

- Le coefficient de performance locale varie pour les CPAM de 60,79% à 88,93% et la prime d'intéressement – part locale de 312,36€ à 431,32€

**Le taux d'utilisation de la branche Maladie: 79,70% (contre 77,30% pour 2009).**

## 12 – La branche famille :

Pour un effectif de **35.726 ETP** en 2010 (contre 35.798 en 2009, soit une diminution de 0,20, la branche Famille mobilise une masse globale d'Intéressement de 28.710 Millions€.

**Le montant maximal par ETP s'établit à 791€** (part individuelle nationale maximale : 321€ / part individuelle locale : 485482€) Le montant de la part locale s'échelonne de 321€ à 482€.

**La part nationale** résulte de l'atteinte d'objectifs mesurés selon 15 indicateurs.. La part nationale se calcule à l'aide d'une note de performance institutionnelle qui s'élève à 5 sur 5 en 2010.

**La part locale** d'intéressement est déterminée à partir d'une note locale de performance mesurés selon 10 indicateurs ( soit les dix premiers de la grille nationale). Cette prime varie de 308€ pour le niveau le plus bas et 482€ maximum ( 25 CAF Organismes atteignent cette note maximum de performance contre 85 en 2007 et 107 en 2006).

A noter que pour un non initié, extérieur à la branche, le dispositif d'intéressement « explicité » au travers d'une notation pourtant simple, apparaît plus difficilement compréhensible que les dispositifs des autres branches fussent ils plus fournis en indicateurs !

## 13 – La branche recouvrement :

Pour un effectif de **14.739 ETP**, la branche RECOUVREMENT mobilise une **masse globale d'Intéressement de 12.559.000** . Le montant maximal théorique par ETP s'établit à 852,18€ Tous les Organismes de la branche Recouvrement recevront une prime d'intéressement.

**1 - La performance nationale** est déterminée au vu des résultats obtenus par les URSSAF sur l'ensemble de 9 indicateurs nationaux qui font l'objet d'une pondération. Ils sont répartis en 4 axes de progrès, soit :

**.Le coefficient de performance nationale pour l'exercice 2010 est égal à 88%** (contre 88,69% en 2009).**et la part individuelle nationale s'établit à 299,97€** contre 301,71€ en 2009.

**2 - La part individuelle locale s'établit, à la moyenne au montant de 475,02€** avec des variations allant de 511,31€ pour l'URSSAF la mieux classée à 340,87€ pour l'URSSAF la plus mal classée.

**Le niveau de la performance locale qui s'établit en moyenne à 92,10% est en hausse par rapport à l'année précédente.( 83,80%).**

**Le taux d'utilisation de la branche recouvrement : 90,95% (contre 84.76% pour 2007).**

Au total, la performance locale et par conséquent le niveau de la PLI sont en hausse ce qui est rassurant par rapport aux difficultés rencontrées en 2008-2009 et aux efforts demandés aux personnels dans cette période de profonde mutation.

## 14 – La branche Retraite :

Pour un effectif de **14.173 ETP** , la branche RETRAITE mobilise une **masse globale d'Intéressement de 11.905.877 Millions€**, en augmentation de 1,14%.

Le montant maximal théorique par ETP s'établit à 840€ avec une progression de même niveau.

Si tous les Organismes de la branche Retraite recevront une prime nationale d' INTERESSEMENT, 2 Organismes ne percevront pas la prime locale (CGSS Guadeloupe / Guyane).

**1 - La performance nationale** est déterminée au vu des résultats obtenus par les CRAM sur l'ensemble des 27 indicateurs de la COG (répartis en 3 axes de progrès). Le seuil de déclenchement du versement de la prime nationale d'Intéressement (PNI) est fixé à 75% des 1200 points mesurables, soit 900 points. Les axes stratégiques de la branche sont les suivants :

- ↳ Axe Offre de service (14 indicateurs)
- ↳ Axe financier ( 5 indicateurs).
- ↳ Axe ressources humaines (2 indicateurs).

**Le coefficient de performance nationale pour l'exercice 2010 est égal à 83,67%** (contre 80 ,87 % en 2009 ). **et la part individuelle nationale s'établit à 281,20€**

**2 - La part individuelle régionale est identique** au mode de calcul de la prime nationale d'intéressement : dès lors que la Caisse régionale atteint 900 points (ou 75% des points mesurables pour les CGSS), une prime locale d'intéressement est servie proportionnellement aux points obtenus. La part individuelle locale moyenne est de 420.45€.

**Le taux d'utilisation de la branche retraite: 82,56% (contre 79,97% pour 2009).**

Discussion : *La présentation des résultats des branches n'a guère suscité de débats lesquels auront peut être lieu dans le cadre de la renégociation des dispositifs d'intéressements (durée de 3 ans) actuellement en cours ...même si les Caisses Nationales arrivent avec des cadres déjà arrêtés.*

✘ ✘ ✘ ✘ ✘